

## **Réponses de Morbihan Solidaire & Citoyen pour les cantons d'Auray et Pluvigner.**

Sophie CHAUVIN  
Pierre LE SCOUARNEC  
Cathy VERGER  
Samuel LE HÉNANFF

### **1- Une fois élu-e, comment comptez-vous vous impliquer dans ce dossier ?**

- Berder est une priorité absolue, elle illustre la politique libérale de la majorité actuelle : l'abandon du projet Giboire sera l'occasion de développer la vocation culturelle, écologique et éducative de l'île.
- En cherchant tous les moyens juridiques possibles pour faire de l'île un Espace Naturel Sensible, nous garantirons qu'aucun promoteur, à l'avenir, ne pourra s'emparer de ce lieu exceptionnel

### **2- Quel projet défendrez-vous pour l'île de BERDER ?**

- Nous faisons le constat que le parc du comte Arthur Dillon a été laissé à l'abandon par Giboire, il faut le restaurer et garantir son entretien
- Il en va de même pour l'état actuel du bâti: Giboire a laissé une tour s'écrouler. La remise en état est impérieuse.
- Le Conseil Départemental devra faire respecter la loi et interdire la privatisation des espaces piétons par Giboire (aux abords de la pêcherie notamment)
- Au coeur de notre projet pour Berder, il nous apparaît essentiel de restaurer la mixité sociale en redonnant à l'île sa vocation d'accueil des enfants et des familles
- Ne pas modifier le passage (gois) pour préserver l'équilibre et permettre aux amoureux de la navigation (kayakistes notamment), de continuer à s'amuser et s'entraîner sur la vague de Berder

### **3- Pourquoi ?**

- Berder fait partie du patrimoine commun, la laisser tomber entre les mains d'un promoteur immobilier est une aberration
- Nous sommes en faveur d'un tourisme durable, aux antipodes du projet Giboire avec ses 97 places de parking et son hôtel de luxe
- Nous souhaitons que les jeunes Morbihannais.e.s aient un accès facilité au littoral dans le cadre de leur scolarité; dans ce cadre, Berder pourrait être un lieu exemplaire de la politique départementale

### **4- Selon vous, quelle part devra y prendre le département ?**

- Le département doit garder la maîtrise des projets pour l'île mais cela n'écarte pas les partenariats, comme c'était le cas par le passé. Il faut dans un premier temps chercher tous les recours juridiques et réunir l'ensemble des acteurs publics dans un second temps pour co-construire et co-financer l'avenir de l'île.